

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

---

SOCIÉTÉS MÈRES ET ENTREPRISES DONNEUSES D'ORDRE - (N° 2578)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE24

présenté par  
Mme Le Loch, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« civile ou commerciale ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.